

MÉCANISME DE GESTION DE L'ENVELOPPE FQIS

La présente section du plan de travail est propre au fonctionnement des Alliances. Toutefois, tout le mécanisme de gestion de l'enveloppe répond aux normes et orientations exigées par le FQIS (annexe 1).

Répartition de l'enveloppe

La somme allouée par le FQIS pour la région est établie en fonction des objectifs et des priorités définis par le comité régional des Alliances, tout en tenant compte des exigences du programme. Ainsi, la **région s'est vu octroyer une somme de 4 235 650 \$**.

Le développement d'une force d'agir commune luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale tend à éliminer les divisions entre les différents territoires signataires. L'idée n'est pas de mettre en corrélation les frontières géographiques et la répartition du fonds, mais de favoriser le développement de meilleures pratiques contribuant à diminuer les inégalités sociales sur le territoire de la Capitale-Nationale.

La répartition du fonds est basée sur les deux facteurs suivants : **locale/régionale et annuelle/pluriannuelle**. Cette division permet aux promoteurs d'avoir quatre scénarios possibles lors de l'appel d'initiatives.

Initiative locale : Initiative se rapportant à au moins une des priorités identifiées dans ce plan de travail. Une initiative locale peut se travailler dans un ou des quartiers, une ou plusieurs municipalités, une ou plusieurs MRC sans toutefois toucher à l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale.

Initiative régionale : Initiative se rapportant à au moins une des priorités régionales identifiées dans ce plan de travail. Une initiative dite régionale se travaille en et pour la région administrative 03.

Initiative annuelle : Initiative d'une durée de 1 an et moins. Le promoteur peut demander une reconduction pendant la période couverte par le plan 2018-2023, mais son renouvellement n'est pas garanti.

Initiative pluriannuelle : Initiative d'une durée de 2 ou 3 ans et moins ayant différentes phases de réalisation et objectifs à atteindre annuellement. Le financement accordé pour une initiative pluriannuelle peut être revu à la baisse si les besoins réels ne correspondent pas à la demande initiale.

Dans un cas où il y aurait peu de demandes dans l'une ou l'autre des catégories, les partenaires pourront, lors d'une rencontre régionale, effectuer un transfert de fonds (fonds aux initiatives régionales vers fonds aux initiatives locales ou vice-versa). La coordination devra faire la démonstration des impacts de ce transfert sur les années suivantes.

Dans la répartition présentée au tableau 4, 337 731 \$ (+/- 8 %) ont été utilisés pour la prolongation des projets du 1^{er} mai 2018 au 31 mars 2019, et 350 000 \$ (+/- 8 %) ont été attribués par le MTESS pour les frais de gestion.

Le comité régional va de l'avant dans un esprit novateur et structurant en ajoutant un poste budgétaire *Concertation, mobilisation et démarche d'inclusion citoyenne*. Ayant au centre de ses préoccupations l'inclusion des personnes vivant une situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans la démarche, il sera possible d'utiliser le temps nécessaire afin de mettre en place cette nouvelle stratégie, de faire de l'accompagnement au.x groupe.s et d'offrir d'éventuels dédommagements (ex. : frais de transport, repas, garderie, etc.) aux participants.

De plus, la création de ce poste permet à la coordination d'investir du temps dans les concertations locales/régionales et dans la mobilisation des intervenants. Rappelons qu'il s'agit d'une nouvelle démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région et qu'il y a beaucoup à faire pour créer un sentiment d'appartenance et d'union entre les différentes concertations/groupes/réseaux/instances.

Tableau 4 : Répartition des fonds pour les Alliances 2018-2023

REVENUS			
Montant accordé par le FQIS		100 %	4 235 650 \$
DÉPENSES			
Frais de gestion		8,26 %	350 000 \$
Concertation, mobilisation et démarche citoyenne		3,02 %	128 000 \$
Financement des projets jusqu'au 31 décembre 2018		5,80 %	245 621 \$
Financement des projets jusqu'au 31 mars 2019		2,17 %	92 110 \$
INITIATIVES 2019-2023			
Fonds disponibles pour des initiatives		80,74 %	3 419 919 \$
Initiatives régionales	annuelles	10,00 %	423 565 \$
	pluriannuelles		
Initiatives locales	annuelles	70,74 %	2 996 354 \$
	pluriannuelles		
TOTAL DES DÉPENSES 2018-2023			4 235 650 \$